



TILLY

DECEMBRE 2021



SOMMAIRE

Le mot du mairepage 2

Le conseil municipalpage 3

Etat-Civil.....page 4

Scolairepage 5

La vie de la Commune pages 6 à 8

Tarifs communauxpage 9

Les associations pages 10 à 13

Environnement
& Cadre de vie pages 14 & 15

Services et solidaritépage 16 & 17

Petite enfance, jeunessepage 18

Infos pratiques.....page 19

Urbanismepage 20

Adresses utilespage 21

Finances pages 22 & 23



2021 a été encore une année marquée par les conséquences d'une crise sanitaire dont nous espérons sortir bientôt. La vie a repris au ralenti et la situation a encore lourdement impacté nos festivités et les activités de nos associations qui n'ont repris que partiellement. Je les remercie pour leur réactivité et les efforts entrepris pour maintenir une vie locale. Début septembre nous avons eu la joie de pouvoir nous retrouver autour d'un apéritif sympathique et d'accueillir les nombreuses familles nouvellement installées dans la commune. Malheureusement la situation reste très incertaine et nous ne savons pas en ce mois de décembre s'il sera possible de nous réunir pour les Vœux en janvier.

En début d'année 2021, nous avons eu la joie d'accueillir notre nouvelle secrétaire de mairie, Aline Hardeman.

Des travaux ont aussi pu être réalisés cette année à Tilly. Pour répondre aux exigences du quadrillage des réseaux de téléphonie mobile et améliorer l'accès à l'internet, une antenne relais a été montée près du lavoir et l'installation de la fibre a été complétée en cours d'année. Chacun peut contacter son opérateur pour le branchement de son domicile.

L'année 2022 sera marquée par la reprise des travaux d'enfouissement (électricité et téléphone) au Chemin Creux, à l'occasion de la réfection de la route. Enfin la municipalité a fait cet été l'acquisition d'un bien immobilier situé Grand Rue et composé de plusieurs bâtiments. Il est prévu d'y aménager deux logements, une salle communale et un local technique pour le matériel d'entretien et de voirie. Le dossier est confié à l'agence yvelinoise au service des communes rurales Ingénierie78 et fera l'objet d'un contrat rural. Nous vous informerons au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année et une bonne et heureuse année 2022.

Jean-Claude ROBIN

FINANCES : BUDGET 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	97 050,00 €	013 Atténuations de charges	- €
012 Charges de personnel	78 240,00 €	70 Produits des services du domaine	15 853,00 €
014 Atténuations de produits	26 500,00 €	73 Impôts et taxes	202 500,00 €
65 Autres charges courantes	132 185,00 €	74 Dotations subventions et participation	28 766,00 €
66 Charges financières	4 000,00 €	75 Autres produits de gestion courante	40,00 €
022 Dépenses imprévues	19 809,30 €	76 Produits financiers	- €
		77 Produits exceptionnels	- €
Total dépenses réelles	357 784,30 €	Total recettes réelles	247 159,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Transfert entre sections	- €		
023 Virement à la section investiss,	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	357 784,30 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	247 159,00 €
002 Résultat reporté n-1		002 Résultat reporté N-1	110 625,30 €
TOTAL DEPENSES =	357 784,30 €	TOTAL RECETTES =	357 784,30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
OPERATIONS REELLES			
10 Dotations et fonds divers	- €	10 dotations et fonds divers	44 500,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	25 500,00 €	13 Subventions d'investissement	9 635,00 €
20 Immobilisations incorporelles	- €	16 Emprunts	150 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	32 504,05 €	4582 Opérations sous mandat	- €
23 Immobilisations en cours	- €		
27 Autres immobilisations financières	200 000,00 €		
020 Dépenses imprévues	7 748,03 €		
4581 Opérations sous mandat	- €		
Total dépenses réelles	265 752,08 €	Total recettes réelles	204 135,00 €
OPERATIONS D'ORDRE			
041 Opérations patrimoniales	250 000,00 €	040 Transfert entre sections	- €
		041 Opérations patrimoniales	200 000,00 €
		021 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	250 000,00 €	Total recettes d'ordre	200 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	515 752,08 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	404 135,00 €
001 Résultat reporté n-1	- €	001 Résultat reporté n-1	111 617,08 €
TOTAL DEPENSES =	515 752,08 €	TOTAL RECETTES =	515 752,08 €

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
OPERATIONS REELLES			
11 Charges à caractère général	34 979,73 €	70 Produits des services et du domaines	2 119,12 €
12 Charges de personnel	76 678,15 €	73 Impôts et taxes	270 729,64 €
14 Atténuations de produits	24 080,97 €	74 Dotations et participations	40 738,94 €
65 Autres charges courantes	125 315,76 €	13 Atténuations de charges	1 123,11 €
		75 Autres produits de gestion courante	2 897,71 €
Total dépenses de gestion courante	261 054,61 €	Total recettes de gestion courante	317 608,52 €
66 Charges financières	3 649,04 €	76 Produits financiers	19,03 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 Produits exceptionnels	17 768,66 €
22 Dépenses imprévues	- €		
Total dépenses réelles	264 703,65 €	Total recettes réelles	335 396,21 €
OPERATIONS D'ORDRE			
42 Opérations d'ordre transfert entre sections		42 Opérations d'ordre transfert entre sections	
23 Virement à la section investiss,	- €		
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	264 703,65 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	335 396,21 €
OO2 Résultat reporté n-1		OO2 Résultat reporté N-1	39 347,76 €
TOTAL DEPENSES =	264 703,65 €	TOTAL RECETTES =	374 743,97 €
RESULTAT DE CLOTURE FONCTIONNEMENT = 110 040,32 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT		RECETTES	
DEPENSES			
OPERATIONS REELLES			
20 Immobilisations incorporelles	- €	13 Subventions	71 616,00 €
21 Immobilisations corporelles	15 676,74 €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €
23 Immobilisations en cours	1 300,32 €		
Total dépenses d'équipement	16 977,06 €	Total recettes d'équipement	71 616,00 €
10 Dotations et fonds divers		10 dotations et fonds divers	9 188,59 €
16 Emprunts et dettes assimilées	23 947,36 €	1068 Excédent de fonctionn.capitalisé	214 982,54 €
Total dépenses financières	23 947,36 €	Total recettes financières	224 171,13 €
Total dépenses réelles	40 924,42 €	Total recettes réelles	295 787,13 €
45 Opérations pour le compte de tiers	4 663,38 €	45 Opérations pour le compte de tiers	75 945,60 €
OPERATIONS D'ORDRE			
40 Opérations d'ordre transfert entre sections	- €	40 opérations d'ordre transfert entre sections	
		21 Virement de la section de fonctionn.	- €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	45 587,80 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	371 732,73 €
OO1 Résultat reporté n-1	214 982,54 €	OO1 Résultat reporté n-1	- €
TOTAL DEPENSES =	260 570,34 €	TOTAL RECETTES =	371 732,73 €
RESULTAT DE CLOTURE INVESTISSEMENT = 111 162,39 €			
RESULTAT DE CLOTURE GLOBALE = 221 202,71 €			

RESTES A REALISER SUR INVESTISSEMENT	
RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	13 792,05 €
RESTES A REALISER à reporter sur n+1 =	9 635,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL



Jean-Claude ROBIN, Maire



Claude SAYAGH, 1er Adjoint



Caroline DOUBLIER, 2ème Adjointe



Manuel HENRY



Jean-Yves LE SOURD



Brigitte REY



Aurélie VERBRUGGHE



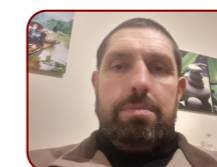
Pascal DEBUYSÈRE



Michaël HADENGUE



Yohann LEPORE-BACHELET



Frantz MOUSSU



Florence GLANARD



Thomas ROBIN



Stéphane AUDUREAU



Michel GLANARD

Mairie de Tilly
8 Grand rue
78790 TILLY
Tél. 01 30 42 53 36

Mail : mairie-tilly78@orange.fr

Heures d'ouverture du secrétariat
au public

Lundi de 14 h à 16 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h 30
Jeudi de 17 h à 19 h



Venez visiter le site
de la mairie sur
mairie-tilly78.fr

Communauté de Communes du
Pays Houdanais

22, Porte d'Epéron
78550 MAULETTE
01 30 46 82 80
01 30 46 15 75

ccph@cc-payshoudanais.fr





TILLY en quelques chiffres...

Nombre d'habitants au recensement 2020 : 509
 Nombre d'habitations : 248
 Superficie de la commune : 780 hectares
 Longueur de voirie : 10 917 mètres

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie
 Aline HARDEMAN
Agent technique
 Eric HARDY
Agent de service
 Marie-Claire BERTHOLLE

Etat-Civil

Naissance

Le 26 avril 2021 Lucien BEZIAT
 Le 26 avril 2021 Louane HAEM
 Le 30 mai 2021 Elorah LAJARILLE
 Le 17 novembre 2021 Emmy JOUBERT



Félicitations aux heureux parents

Mariage :

Le 12 juillet 2021 Mélodie NOBLET & Jean-Philippe BOCAGE
 Le 09 octobre 2021 Isabelle LIEGEOIS & Arnaud RENUCCI-BAROCHE



Nos meilleurs vœux de bonheur

Décès

Le 1er janvier 2021 Loïc DUPIRE, à l'âge de 51 ans.
 Le 31 janvier 2021 Claude CAMBOULIVE, à l'âge de 90 ans
 Le 06 mars 2021 Odile DELALANDE MOINEL, à l'âge de 79 ans



Condolances aux familles endeuillées



ADRESSES UTILES

EAU



SAUR
 6 route du Petit Clos
 78490 GALLUIS
 Tél : 01 77 78 80 01
 Numéro d'urgence 24/24 : 01 77 78 80 09
<https://www.saurclient.fr>

TELEPHONE



Agence ORANGE de Mantes-la-Jolie
 19 rue Gambetta
 78200 MANTES LA JOLIE
 Tél : 01 34 00 18 60
www.orange.fr

ELECTRICITE



S.I.C.A.E. E.L.Y
 33 rue de la Gare
 78910 TACOIGNIERES
 Tél : 01 34 94 68 00
 Dépannage Tél : 01 34 94 68 01
<https://www.sicae-ely.fr>

ASSAINISSEMENT



S.P.A.N.C. (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
 Communauté de communes du Pays Houdanais
 Porte d'Epernon
 78550 MAULETTE
 Tél : 01 30 46 82 80
<https://www.cc-payshoudanais.fr>

DECHETS



SIEED
 29 Bis, Rue de la Gare
 78890 GARANCIERES
 Tél. 01 34 86 65 49
www.sieed.fr

SOUS-PREFECTURE



18-20, rue de Lorraine
 78200 Mantes-la-jolie
 Tél. 01 30 92 74 00 - Fax 01 30 94 76 87
 Horaires : lundi au vendredi de 8h45 à 15h45.
<http://www.yvelines.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Sous-prefecture-de-Mantes-la-Jolie>



HOTEL DES IMPOTS
 1 place Jean Moulin
 78201 Mantes-la-jolie
 Tél. 01 34 79 49 00
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>



GENDARMERIE
 Brigade de Septeuil
 106, route Saint-Corentin
 78790 Septeuil
 Tél : 01 34 97 28 70 ou le 17
<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>



POMPIERS
 Centre de secours de Bréval
 8 rue du Vieux Chêne
 78980 Bréval
 Tél. : 18

Agences postales



Dammartin :
 12, Grande Rue
 78111 Dammartin-en-Serve
 Du lundi au vendredi de 14h30 à 17h –
 Le samedi de 9h à 12h

Longnes :
 2 rue des Tourelles
 78980 Longnes
 Lundi : de 10h à 12h et de 15h30 à 17h
 Mardi , jeudi, vendredi : de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00-
 Le samedi : de 9h00 à 12h00
 Fermé le mercredi
<https://tarifs-postaux.fr>

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE



COLLECTE DES DECHETS

Un seul camion compartimenté effectue la collecte des bacs verts et des bacs jaunes.

Les encombrants passent deux fois par an.

Les déchets verts sont collectés en sacs papier du 1er lundi d'avril au deuxième lundi de décembre (distribution de votre dotation de sacs en mairie fin mars).

Une colonne à verre est située à côté de la salle polyvalente.

Vous pouvez amener directement aux 4 déchèteries du réseau SIEED (dont la plus proche est à Houdan,) tous les déchets qui ne peuvent être collectés par les camions.

Un badge est nécessaire pour accéder aux différentes déchèteries, il est délivré par le SIEED, le formulaire de demande est disponible sur le site du syndicat.

Les demandes de Bac sont à saisir directement sur le site internet du SIEED.

Les déchèteries sont fermées le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.



Collecte des ordures ménagères
Vendredi

Collecte des emballages
Vendredi

Déchets verts
le lundi (du 29 mars au 6 décembre 2021)

Ramassage des encombrants
Date à venir

Vous avez un doute sur un objet à jeter :
rendez-vous sur le site du SIEED : <http://www.sieed.fr>

SCOLAIRE

Les communes de Tilly et Mondreville sont regroupées en un syndicat scolaire et les enfants sont répartis sur deux écoles

Ecole de Tilly

Matin : de 8h30 à 11h30
(ouverture des portes à 8h20)
Après-midi : de 13h20 à 16h20

Ecole de Mondreville

Matin : de 8h40 à 11h40
(ouverture des portes à 8h30)
Après-midi : 13h30 à 16h30

LES EFFECTIFS 2021-2022

Ecole de Mondreville : 47 élèves

Classe de Petite et Moyenne Section: 20 élèves
Classe de Grande Section et CP: 27 élèves

Ecole de Tilly : 44 élèves

Classe de CE1 et CE2: 18 élèves
Classe de CM1 et CM2: 26 élèves

Soit un total de 91 élèves sur le RPI



Pascaline MAISONNEUVE & Aurélie MOLINA

INSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2022-2023

Enfants concernés : Enfants nés en 2019 et/ou enfants nouvellement arrivés dans la commune.
Pour cela, il faudra dans un premier temps vous rendre à la mairie muni des documents suivants :

- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture, ...)
- Le carnet de santé de l'enfant

Dans un deuxième temps, il vous faudra rencontrer la directrice, le **samedi 22 janvier 2022 entre 9h30 et 12h** à l'école de Mondreville

SIVOS DE MONDREVILLE-TILLY

Les élus du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Mondreville-Tilly :

Madame Cynthia DOMENECH Président

Madame Caroline DOUBLIER, Vice-Présidente.

Les élus de Tilly délégués au SIVOS de Mondreville-Tilly : Michaël HADENGUE, Caroline DOUBLIER, Jean-Claude ROBIN et Florence GLANARD.

Pour tous renseignements sur les services périscolaires, vous pouvez consulter le blog du SIVOS en tapant l'adresse suivante :

<http://sivosmondrevilletilly.unblog.fr>

L'équipe du SIVOS est joignable par téléphone au 01 30 42 59 64 de 7 h à 8 h 30 et de 10 h 30 à 19 h 00, et le secrétariat au 06.72.68.29.39 les mercredis de 9h à 12h et les vendredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. sivos.mt@orange.fr : secrétariat du syndicat
inscriptionscantine.sivosmt@gmail.com : inscription ou annulation de repas.

LES TRAVAUX 2021

Le terrain de tennis s'est refait une beauté grâce au travail collectif de Michel GLANARD, Eric HARDY et Claude SAYAGH; Merci à eux.



Toutes les fenêtres de la mairie ont été remplacées par des fenêtres assurant une meilleure isolation. Les travaux ont été réalisés par la Société Houdan Fenêtre 78 en septembre 2021.

L'aménagement de la salle communale, l'installation de barrières de sécurité au niveau de l'escalier, s'est poursuivi.



INFOS PRATIQUES

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous venez d'avoir 16 ans ? Pensez à vous faire recenser.

Modalités :

Se présenter à la mairie du domicile avec votre carte d'identité, et le livret de famille de vos parents.

Rappel : Cette formalité est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (permis de conduire y compris).



Le Passeport et la Carte Nationale d'Identité



Les demandes de passeports et de CNI peuvent se faire dans n'importe quelle mairie en France à condition qu'elle soit équipée d'une borne biométrique. La commune de Tilly n'est pas dotée de cet équipement.



Il est possible de faire une pré-demande en ligne sur le site sécurisé : <https://ants.gouv.fr/>

Ensuite il convient de se rendre en mairie muni du numéro de dossier et des pièces justificatives demandées lors de la pré-demande. Le Passeport et la CNI seront à retirer dans la mairie où la demande a été déposée.

Attention renseignez-vous avant de vous rendre en mairie, la plupart sont sur rendez-vous.

Les listes électorales

Les élections présidentielles et législatives sont prévues en avril et juin 2022.

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous pouvez vous rendre en mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile ou bien vous inscrire sur le site service-public.fr

En cas de doute, vous pouvez vérifier votre inscription électorale au lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Les jeunes qui atteindront 18 ans avant les élections seront inscrits d'office dans la commune de leur recensement militaire.



Que vous soyez un Particulier, un Professionnel ou une Association, le Ministère de l'intérieur met en ligne différentes téléprocédures, formulaires CERFA et conseils, pour vous accompagner dans vos démarches administratives quotidiennes,

Les **démarches** mises en oeuvre par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sont accessibles par le portail www.service-public.fr

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

avec la CCPH



LES CRECHES ET MICRO CRECHES

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles **résidant sur le territoire**, des équipements d'accueil communautaires pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans. Ces structures « petite enfance » permettent à vos enfants de connaître une première expérience de vie sociale et de participer à des activités d'éveil.

Le Relais Communautaire d'Assistant(e)s Maternel(le)s met en relation les parents employeurs et les assistantes maternelles et les aide dans leurs démarches.

Contact : Communauté de Communes du Pays Houdanais
22 Porte d'Épernon
78550 MAULETTE
Tél : 01 30 46 82 85

LES CENTRES DE LOISIRS

La Communauté de Communes du Pays Houdanais met à disposition des familles des « Accueils de Loisirs Sans Hébergement », pour les enfants âgés de 3 à 11 ans révolus.

Ce service propose des activités de loisirs tout au long de l'année les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Tous les enfants résidant sur la Communauté de Communes du Pays Houdanais peuvent être accueillis dans n'importe lequel des centres situés sur le territoire. Aujourd'hui, 9 accueils de loisirs communautaires fonctionnent.

Ces centres sont gérés soit par des associations locales, que la CCPH subventionne, soit confiés par la CCPH à un prestataire (l'IFAC 78). Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CCPH a été de mettre en place une grille tarifaire unique en fonction des quotients familiaux pour tous les accueils de loisirs du territoire.

Les participations financières des familles sont adaptées à leurs revenus, et une des premières actions de la politique « Enfance Jeunesse » de la CC du Pays Houdanais a été de mettre en place une grille tarifaire en fonction des quotients familiaux applicable à tous les accueils de loisirs du territoire.

LE SECTEUR "JEUNES"

Activités sportives, manuelles ou culturelles, ateliers, sorties, soirées, stages à thèmes, mini-camps... de quoi satisfaire toutes les envies de vos adolescents !

La Communauté de Communes propose un programme d'animations sur chaque période de vacances scolaires (sauf le mois d'août). Les activités se déroulent majoritairement sur les après-midi (sauf si elles requièrent toute la journée). Les horaires de fonctionnement sont propres à chaque activité. Tous les jeunes résidant sur le Pays Houdanais âgés de 12 à 17 ans (révolus) peuvent y participer !

Fonctionnement

En tant que responsable légal, vous devez effectuer une inscription chaque année. Vous devrez alors remplir un dossier administratif répondant aux exigences réglementaires en matière d'accueil de mineurs.

Les programmes d'activités sont envoyés à chaque inscrit (il est également diffusé dans chaque mairie et sur le site Internet de la CCPH). A la réception de ce programme, chaque jeune peut s'inscrire sur les activités de son choix en fonction des places proposées.

Sur chaque journée de fonctionnement 1 à 5 activités variées sont proposées. L'équilibre du planning se fait entre activités sportives, activités artistiques et culturelles, activités de formation, et activités de loisirs (dans le but de satisfaire le plus grand nombre). Le programme se fait également entre activités que l'on peut proposer sur le territoire (en lien avec les associations ou les prestataires locaux, ou en animation directe sur les différents équipements du pays Houdanais), et activités hors territoire sur lesquelles les jeunes ne peuvent s'y déplacer par leurs propres moyens (exemple : cinéma, patinoire, bowling...).

Exemples d'activités proposées par le secteur "Jeunes" :

Équitation, golf, tir à l'arc, céramique, stage radios, catamaran, formation premiers secours, patinoire, jungle laser, cinéma, bowling, tournoi de jeux vidéos, sorties culturelles sur Paris, Parc Astérix, diverses activités sportives (sports collectifs, badminton, tennis de table), accro branches, journées à la mer, soirées spectacles...

Joindre le service « jeunes »

Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, Jeudi de 13h30 à 19h00

Tél : 01 30 46 82 91

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le site de la CCPH (www.cc-payshoudanais.fr)

LA VIE DE LA COMMUNE

Manifestations communales et commémorations



La plupart des manifestations ayant été annulées ou célébrées en comité restreint en raison de la situation sanitaire depuis 2020, nous avons enfin pu nous réunir début septembre pour un pot de rentrée et d'accueil des nouveaux arrivants. Cette année, la commémoration du 11 novembre a pu se dérouler normalement. Un grand merci aux habitants et aux enfants qui y ont activement participé.



8 mai 2021



11 novembre 2021



MARCHÉS ET PRODUITS LOCAUX

La crise sanitaire et les mesures de confinement nous ont rappelé à quel point il était important de faire vivre et soutenir nos producteurs et commerçants locaux.

C'est pourquoi il nous a semblé utile de recenser quelques marchés situés dans les communes proches. Cette liste n'est pas exhaustive et vous pouvez nous communiquer vos bonnes adresses.

Les marchés

Dammartin-en-Serve : les vendredis après-midi, à partir de 15h30.

Houdan : les vendredis matins de 8h à 13h, rue d'Epernon.

Richebourg : les samedis matins de 7h à 13h, place du château

Septeuil : les dimanches matins, place de la Mairie (place Louis Fouché).

Bréval : les vendredis matins de 8h à 13h

Berchères-sur-Vesgre : les jeudis matins, place de l'Eglise

Ezy-sur-Eure : les jeudis matins (alimentaire) et dimanches matins (alimentaire et confection).

Ivry-la-Bataille : les samedis de 8h à 13h



Les producteurs locaux

Le potager des Gâtines Rouges : <https://www.facebook.com/Le-Potager-des-Gatines-Rouges>

Les potagers de l'Ascane à Saint-Ouen-Marchefroy : <https://www.lespotagersdelascanne.fr/>

Le local de Saison à Bazainville : <https://fr-fr.facebook.com/lelocaldesaison/>

La fraiseraie de Houdan : <https://www.bienvenue-a-la-ferme.com/ile-de-france/yvelines/houdan/ferme/la-fraiseraie-de-houdan/560636>

Safran à Broué : <https://www.safrandesmet.com/>

Cidre bio ferme du Coignet à Neauphlette : <http://giteducoignet.free.fr/ferme-du-coignet.html>

Pisciculture de Villette, poisson fumé et terrine : <https://www.pisciculture.fr/>

Ferme du Moulin Houdan : <https://www.lafermedumoulin-houdan.fr/>

Ferme de la Tour Montchauvet : <https://producteurs.yvelines.fr/fiche/ferme-de-la-tour/>

Les volailles de Véronique Civry la Forêt : <http://www.sortir-yvelines.fr/Gastronomie-et-terroir/Nos-idees-gourmandes/Boutique-volailles-veronique-civry>

La Ferme du Loup Blanc à Civry la Forêt : <https://www.facebook.com/SCEALAFERMEDULOUPBLANC/>

La ferme Lecoq à Longnes : <http://ferme.lecoq.free.fr/>

La ferme du loup ravissant à Bazainville : <https://www.fermeduloupravissant.com/>

Les escargots de M. Devaux à Favrieux : <https://www.escargots-devaux-78.com/>

Plus d'infos : <https://producteurs.yvelines.fr/>
<https://www.tourisme-pays-houdanais.fr/fr/deguster/produits-du-terroir/ou-acheter-ses-produits-a-la-ferme.html>

SERVICES ET SOLIDARITÉ

OXYJEUNES, "L'espace info santé pour les jeunes de 11 à 25 ans"

C'est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des jeunes, de manière anonyme et gratuit. Ouvert du mercredi au vendredi de 10h à 16h30, une psychologue reçoit sur rendez-vous tous les mercredis (01.30.46.99.70). Les locaux sont situés dans la Cour d'Honneur de l'Hôpital de Houdan.

Un espace d'écoute avec un psychologue, des ressources documentaires et un réseau de professionnels est ouvert aux parents les lundis et mardis de 10h à 16h30, psychologue sur rendez-vous tous les mardis de 17h45 à 20h45 (01.30.46.99.88).

oxyjeunes@hopitalhoudan.fr



Services à domicile

L'ADMR, association de service à domicile, intervient auprès des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne (personnes âgées, malades ou accidentées, grossesse, maladie...).

Renseignements: 8, rue d'Épernon à Houdan, le lundi de 9h à 16h, mardi de 9h à 17h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 9h à 17h et vendredi de 9h à 16h.
Tél : 01 30 46 10 19

Portage de repas à domicile.

Si vous avez 60 ans ou plus ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle ou permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas.

Renseignements : service de portage de repas à domicile organisé par la CC Pays Houdanais.
Tél : 01 30 46 82 91

Télé Assistance :

Proposée en liaison avec le Conseil départemental des Yvelines, c'est une solution efficace, un lien sûr et facile avec un centre d'écoute à l'extérieur en cas de malaise, chute...

Renseignements : s'adresser à la mairie de Tilly

La Croix-Rouge Française



Elle est installée 32, Route d'Anet à Houdan. L'écoute et l'accompagnement des personnes accueillies sont au cœur de l'action.

Plusieurs services sont proposés, soit au bureau à Houdan, soit dans le cadre d'un dispositif itinérant :

- Aide alimentaire,
- Aide vestimentaire,
- Accompagnement personnalisé sur des démarches administratives et des actions d'orientations.

Des tournées régulières sont organisées dans les principales communes grâce à un véhicule spécialement aménagé (grâce à la fondation Peugeot).

Pour réaliser toutes ces actions la Croix-Rouge d'Houdan recherche des bénévoles.

Pour plus d'informations s'adresser
au 01 78 82 58 43
ou eq.pays-houdanais@croix-rouge.fr

Santé et services de garde

Un centre de soins de première intention est à votre disposition à l'hôpital de Houdan, 42 rue de Paris du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 13h : présence d'un médecin généraliste sans rendez-vous.

Gardes de médecine : vous devez composer le 15. Vous serez alors en contact avec un médecin régulateur de l'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) qui avisera en fonction du besoin, le médecin de garde ou, si besoin est, un autre service.

Pharmacies

Afin de simplifier l'accès des malades aux pharmacies de garde, un numéro est mis à votre disposition, le 17. Ce numéro vous mettra directement en rapport avec la gendarmerie

Aide à l'Emploi

Communauté de communes du Pays Houdanais :
Tél : 01 30 41 34 17
Courriel : service-emploi@cc-payshoudanais.fr

Mission locale d'Insertion de Mantes-
Contact : par téléphone au 01 30 94 23 44



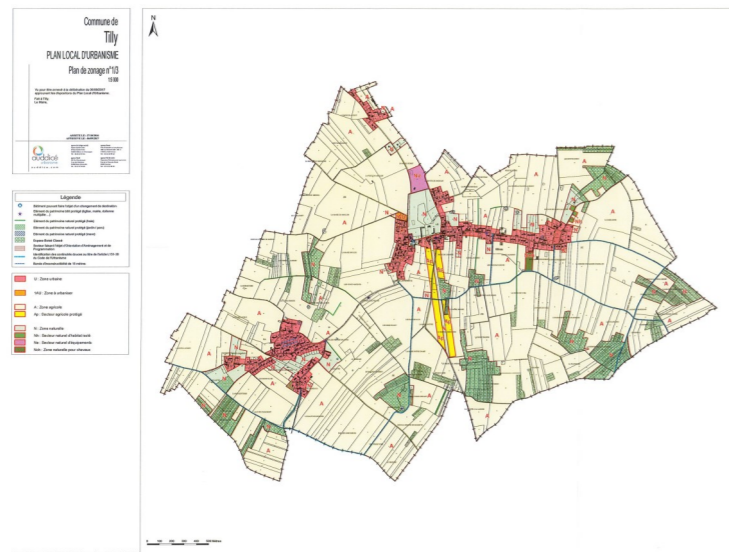
URBANISME

Le 6 septembre 2017 la commune de Tilly a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Celui-ci est consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> Il est nécessaire de le consulter avant toute demande de travaux afin de vérifier si ceux-ci respectent les règles d'urbanisme. Beaucoup de travaux sont soumis à déclaration préalable ou à permis de construire (liste non exhaustive):

- Construction, extension, surélévation maison individuelle,
- Construction, extension, surélévation abri de jardin ou annexe,
- Modification et/ou ravalement de façade,
- Modification et/ou rénovation fenêtres,
- Modification et/ou rénovation toiture,
- Edification, modification des clôtures et portails...

Pour connaître les travaux soumis à déclaration,, vous pouvez vous rendre sur le site de la mairie : <https://www.mairie-tilly78.fr/> onglet urbanisme.

Lorsque des travaux sont effectués sans autorisation, les administrés s'exposent à des sanctions et à un blocage lors de la vente potentielle car le bien n'est plus conforme. Il faut donc déposer à ce moment des déclarations de travaux qui font perdre du temps (parfois plusieurs mois) sur la vente.



Vous souhaitez déposer un dossier de **permis de construire** ou une **déclaration préalable de travaux** : vous trouverez tous les renseignements concernant les grandes règles d'urbanisme ainsi que les imprimés à télécharger sur le site www.service-public.fr (rubrique particulier/logement/urbanisme).

Les plans cadastraux sont consultables sur le site cadastre.gouv.fr
Le cadastre est aussi consultable en accès libre sur le site de la CCPH : payshoudanais.infotp.com

Les dossiers devront impérativement être composés du nombre d'exemplaires et de pièces jointes indiqués sur l'imprimé Cerfa de demande, plus un exemplaire supplémentaire pour l'Architecte des Bâtiments de France lorsque la propriété est située dans le périmètre du château de Tilly.

Nouveauté 2022 : A partir du 1er janvier 2022, vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme à l'adresse mail suivante : urbatilly78@orange.fr



TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER 2021

Location de la salle polyvalente

300 € pour les habitants de Tilly (sous-location interdite)

Renseignements et réservation auprès du secrétariat de mairie



Abonnement tennis



TARIF DE JUIN 2021 A FIN MAI 2022

60,00 € par adulte	100,00 € par couple ou deux membres de la même famille
40,00 € par enfant (jusqu'à 14 ans)	80,00 € : carte d'invitation annuelle
5,00 € : carte d'invitation d'une heure	10,00 € : caution clé

Pour tous renseignements éventuels et inscriptions, s'adresser à Claude SAYAGH au 06.70.38.86.38

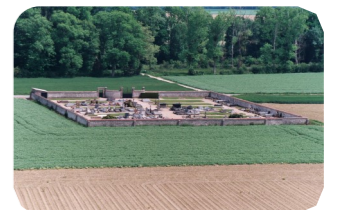
Cimetière

Concession perpétuelle : 700 € la concession de 1,00 m x 2,00 m

Colombarium

Par case		
Durée	Montant	Renouvellement
5 ans	200,00 €	A l'issue de la période renouvellement possible par tranche de 5 ans (au tarif en vigueur pour une concession de 5 ans au moment du renouvellement)
10 ans	300,00 €	
15 ans	400,00 €	
20 ans	500,00 €	
25 ans	600,00 €	
30 ans	700,00 €	

Jardin du souvenir (dispersion des cendres) : 150 € (plaque non incluse).



LES ASSOCIATIONS

Club des aînés



Le Bureau du
Club des Aînés

Mme Brigitte REY

06 51 71 34 83

Depuis le 4 septembre, les personnes vaccinées ont pu reprendre avec grand plaisir les activités du club des Aînés. Nous nous réunissons le mardi, tous les 15 jours.

Cette année, 30 personnes sont inscrites.

Lors de notre assemblée générale, Huguette Chauvin, notre Présidente depuis plus de 10 ans a quitté ses fonctions. Brigitte Rey a pris la relève au poste de Présidente et Françoise Hiernard en tant que Vice-Présidente.

Réjane Vallo ayant quitté le secrétariat, Yvette Dequem reprendra ce poste en plus de la trésorerie. Luce Masson reste secrétaire adjointe.

Le loto prévu le 14 Novembre n'a pas eu lieu.

Nous espérons vivement le programmer pour l'année prochaine.



ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous

Stop aux bruits inutiles

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit. Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade, les hurlements répétés d'un enfant... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

Bruits de chantier

Ils sont autorisés :

- Entre 7h et 20h du lundi au vendredi et entre 8 h et 19 h le samedi (sauf jours fériés)

Exception faite aux interventions d'utilité publique urgente.



Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) **ou de jardinage** (tondeuse à gazon, motoculteur...)

Ils sont autorisés :

- De 8h30 à 12h et 14h à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi
- De 10h à 12h les dimanches, jours fériés

Tapage nocturne

Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapage injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3^e classe.

Code pénal : R 623-2

Bien vivre avec les animaux



Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal.

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Nourrir des animaux

Déposer des graines ou de la nourriture en tous lieux publics, cours ou autres parties d'immeuble pour y attirer les animaux errants (chats ou pigeons), est interdit lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Animaux errants

Les animaux ne doivent pas divaguer sur la voie publique et doivent pouvoir être immédiatement identifiables (puce ou tatouage). Le cas contraire, ils pourront être conduits en fourrière.

ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

Respecter les lieux publics

Balayage des rues

Dans les voies où le balayage n'est pas assuré par la municipalité, les propriétaires riverains sont tenus de balayer ou de faire balayer devant leur façade sur une largeur égale à celle du trottoir.

Abandonner des déchets

Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des débris, sur tout ou partie de la voie publique, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur la voie publique est rigoureusement interdit.



Jardiner sans brûler

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie. En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4^e classe de 750€.

Planter sans dépasser

Sans mur

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

Avec mur

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orienté vers le voisin.

Toutes plantations ne respectant pas ces distances, peuvent être soumises à une demande d'élagage ou d'arrachage de la part de votre voisin. Celui-ci n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent. Mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice.

Plantations le long de voies publiques

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.



Eviter les jambes cassées

En hiver, riverains, propriétaires ou locataires doivent dégager la neige accumulée sur les trottoirs devant leur domicile ou leur magasin, ainsi que d'y répandre du sel en cas de verglas.

Pour les habitats collectifs, il appartient aux syndicats de prendre les mesures qui s'imposent.

En cas de problème, la personne accidentée peut entreprendre des poursuites contre le riverain négligeant car "chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore

par sa négligence ou par son imprudence".

Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental

Que faire en cas de litige ?

Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne. S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

LES ASSOCIATIONS

Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE

Rencontres
musicales

La Joncherie
78790 Tilly

01 30 42 43 43



18 septembre 2021

Le concert d'ondes Martenot organisé par ReMuE à la salle communale a permis de découvrir un instrument peu connu, aux sonorités envoûtantes et présenté par Nathalie Forget, virtuose de haut niveau, en compagnie de 2 superbes tableaux de Jutta Irion

Le prochain concert de ReMuE se tiendra **samedi 19 février à 20h30** à la salle communale, avec le clarinetiste Jean-Marc Fessard, lauréat de concours internationaux, accompagné par dispositif électro-acoustique et la comédienne Patricia Janowska. (10€/5€)

Réservation : 📞 06 71 45 49 60 ou

📧 ReMuE.asso@laposte.net



Informations et inscription pour **les ateliers d'écriture en ligne** animés par la poétesse

tilloise Antemanha (Anja Thomas) : 📧 antemanha@hotmail.fr

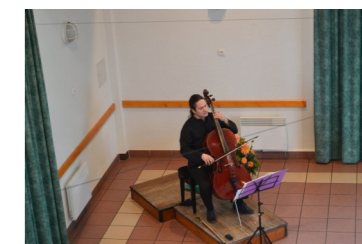
Présidente : Caroline Doublier
Trésorier : Christophe Chassagne
Conseillères artistiques : Béatrice Bellocq et Anja Thomas

ReMuE - Rencontres Musicales au fil de l'Eau

ReMuE.asso@laposte.net

www.ivane-beatrice-bellocq.eu/remue/

www.facebook.com/Rencontres-Musicales-au-fil-de-lEau



LES ASSOCIATIONS

Espace 6



En ces périodes troublées par le COVID, nous avons dû mettre en suspens nos activités. C'est avec grand plaisir que nous annonçons que les cours de gymnastique ont repris le mercredi de 20h00 à 21h00 sous condition du Pass sanitaire. Les cours du mardi ont été supprimés car notre coach a dû se rendre en province pour son travail.

Nous sommes également heureux de vous faire part de la reprise des soirées à thème, la première devant se dérouler le 11 juin 2022. Toute l'équipe se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver l'année prochaine.

Catherine THEILLARD—Présidente d'Espace 6



ESPACE 6

Mme Catherine
Theillard

10 chemin des
Pierres
01 30 42 51 80

LES ASSOCIATIONS

Tilly Animations

TILLY ANIMATIONS

M. Jean-Pierre
Pichafroy

06 52 37 32 54

[tilly.animations
@hotmail.fr](mailto:tilly.animations@hotmail.fr)

Après une année sous le signe du COVID 19, l'association n'a pu organiser aucune manifestation.

Nous espérons, pour l'année 2022, reprendre nos activités et proposer la galette des rois aux Tilloises et Tillois début janvier.

Tilly Animations distribue des chocolats de Noël à tous les enfants de Tilly, scolarisés de la maternelle au CM2 inclus. La distribution se fera au domicile des enfants le dimanche 19 décembre 2021 à partir de 14h00.

Puis nous pourrions proposer la Cueillette des Œufs de Pâques, les lotos de mars, octobre et de Noël, une journée au parc Saint Paul ou de la Bocasse et une sortie théâtre.

Afin de nous retrouver en extérieur, Tilly Animations proposera, ce printemps, un rallye découverte des environs.

Toutes ces animations ne pourront être effectives que si nous laissons la pandémie derrière nous, définitivement.

